

## Les pièces justificatives

### Crèche la baleine bleue – Centre multi accueil municipal

Ces documents sont demandés pour la constitution du dossier d'inscription définitif de l'enfant.

En complément du contrat d'accueil complet dûment rempli et signé, les parents doivent fournir les pièces suivantes (originaux et photocopies) :

- le **livret de famille**,
- un extrait **d'acte de naissance** précisant la **filiation**, le cas échéant, un **extrait du jugement** de divorce stipulant l'exercice de l'autorité parentale, la garde de l'enfant et le montant de la pension alimentaire,
- l'attestation délivrée par la Caisse d'Allocations Familiales ou à défaut le régime spécifique (MSA, SNCF ...),
- le dernier **avis d'imposition** basé sur les revenus N-2 si non allocataire de la CAF,
- un **certificat médical** pour l'admission en établissement d'accueil petite enfance,
- les photocopies des **vaccinations** de l'enfant. Les parents doivent signaler tous les problèmes de santé de leur enfant, pouvant donner lieu à l'établissement d'un PAI, pour son admission. Le carnet de santé de l'enfant doit être présenté au Médecin de la crèche,
- un **justificatif de domicile** de moins de 3 mois,
- l'**attestation d'assurance** responsabilité civile à renouveler tous les ans,
- une adresse **courriel** facultative, pour l'envoi sous forme électronique d'informations diverses,
- un relevé d'identité bancaire **RIB** si demande de prélèvement.